



Bulletin Agriculture *paysanne*

n° 19

Édito

On n'hérite pas de la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants !

L'agriculture paysanne, c'est un mode de vie avant même d'être un métier ! Et la vie de paysan est riche de rencontres, de relations humaines, bien avant les relations d'affaires ! Ces rencontres peuvent s'initier de diverses manières : par le réseau professionnel, lors de formations ou par le biais de petites annonces, lors des visites de fermes ou cafés-installation organisés par l'AGAP, par « bouche-à-oreille »...

Dans le cas de la transmission, elles ouvrent des horizons ! Elles donnent aussi une première idée des possibilités d'accès au foncier, cœur du problème ! Parce que les rencontres demandent toujours du temps et de la patience, il faut anticiper. Entre la Terre promise et la Terre transmise (cf page 3), il y a un fil rouge, une relation de confiance qui se crée sous certaines conditions, et qu'on peut résumer par le terme de transmissibilité. C'est cette relation qui permet, en particulier, à un reprenneur « hors cadre familial » de ne pas se « planter ».

La transmissibilité serait donc question de savoir-faire... disons de savoir-transmettre : ses pratiques bien sûr (en accueillant des stages ou un parrainage par exemple), mais surtout une vision du métier qui ne soit pas dans le court-terme, qui ne cède pas aux effets de mode, qui ne sacrifie pas tout et cherche les équilibres (vie familiale, sociale et culturelle...). Une sorte de « bien vivre », en fait.

C'est pourquoi questionner la transmissibilité de sa ferme, c'est s'intéresser à des notions de vivabilité (et donc de pénibilité, de volume horaire...), d'adaptabilité de la ferme à d'autres productions, de capacité à dégager un revenu suffisant (en tenant compte de la valeur du capital nécessaire au fonctionnement de la ferme - capital d'exploitation - par rapport au nombre d'actifs et à sa capacité d'endettement).

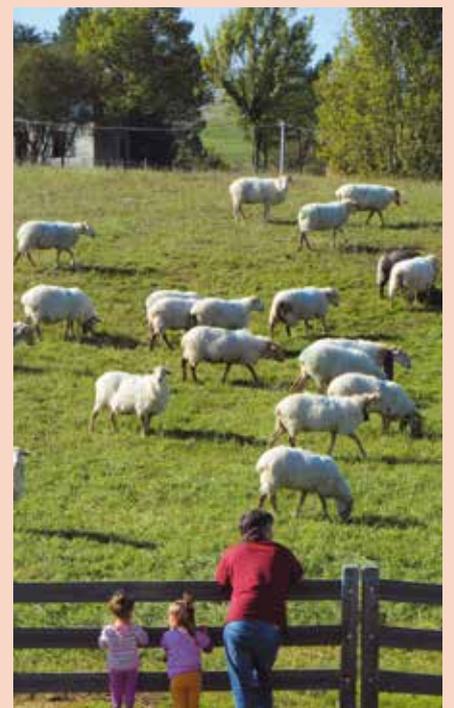
Mais l'accès au foncier reste le cœur de l'affaire. Nous avons choisi trois exemples à Barie, en Gironde, d'installations / transmissions dont les modalités, et donc la sécurité vis-à-vis du foncier, sont différentes et inspirent ce bulletin technique pour une agriculture paysanne !

Antoine Godel

Maraîcher à Barie, secrétaire de l'AGAP

Transmissibilité :

permettre aux
paysans de
transmettre leurs
fermes aux nouvelles
générations



Objectif

Fournir des repères afin de questionner son système agricole dans sa globalité et d'identifier des marges de manœuvre, en se plaçant dans la démarche d'agriculture paysanne. Le but est de se donner des pistes vers lesquelles on veut tendre, quelle que soit la situation de sa ferme.

Comment réfléchir à la transmissibilité de sa ferme ?

Anticiper la réflexion...

Le préalable est de clarifier ses motivations à transmettre, afin d'identifier par la suite ses objectifs et ce à quoi on est prêt à renoncer. En parallèle, imaginer et construire des projets pour la retraite, c'est se placer dans une dynamique positive et se poser les bonnes questions. Alors, il devient

possible de considérer la transmissibilité de sa ferme, c'est-à-dire de faire un état des lieux en prenant du recul sur la situation globale : les aspects économiques, techniques, humains...

...pour faciliter la reprise, en questionnant et en améliorant :

→ la vivabilité sur sa ferme

Il s'agit de l'ambiance générale, sur la ferme (temps de travail, pénibilité...), avec le voisinage ou à proximité (entraide, dynamiques collectives...), et plus largement sur le territoire (axes de communication, services de proximité, activités sociales...). Elle est synonyme d'attractivité aux yeux d'un repreneur.

→ la sécurité vis-à-vis du foncier

Une ferme est plus facilement transmissible si celui qui la reprend a la maîtrise sur le long terme de la destination du foncier. Le lien le plus sécurisant est la propriété et dans le cas du fermage, les baux les plus longs sont les plus sécurisants.

→ l'adaptabilité de la ferme

C'est la capacité d'adapter son outil de production à un nouveau contexte, sans compromettre sa viabilité, par exemple pour la création d'un nouvel atelier suite à un changement économique ou à une opportunité, pour l'arrivée d'un associé, dans le cas d'une transmission...

Adapter la production aux souhaits des porteurs de projet n'est pas toujours évident sur un territoire fortement spécialisé ; pourtant c'est bien en diversifiant les productions de notre département que les équilibres économiques et écologiques seront rétablis.

→ la viabilité économique

L'objectif est de conserver un outil de travail opérationnel : capacité à produire, transformer... à dégager un revenu. Tout en maîtrisant la valeur du capital. C'est pour ne pas contraindre le repreneur à un trop fort endettement qu'il faut chercher le juste équilibre entre la valeur du capital de la ferme et le revenu dégagé.

Avec des retraites agricoles à des niveaux très faibles, la transmission des exploitations reste synonyme d'enjeux financiers.

Comment trouver ensemble de nouvelles formes de transmission ?

Transmission progressive, installation collective, démantèlement...

L'AGAP constitue un espace de rencontre et de dialogue permettant les échanges d'expériences, la prise de recul et l'intelligence collective.

Contactez l'association pour vous informer sur la démarche d'Agriculture Paysanne, réaliser un diagnostic de votre ferme, réfléchir à ses évolutions...



À BARRIE, DES EXPÉRIENCES À TRANSMETTRE !

En avril, une visite de ferme organisée chez Marie et Laurent, paysans à Barrie, a permis d'évoquer collectivement les questions liées à la transmissibilité des fermes, à commencer par les enjeux financiers.

Marie et Laurent

Installés depuis deux ans, ils travaillent sur 14ha : 2ha en maraîchage diversifié, 2ha en production de kiwis, le reste en céréales. Pour eux, l'avantage d'une reprise, c'était d'avoir dès l'année d'installation, un outil de production générant des revenus. « Les productions de kiwis et de céréales marchaient bien », ce qui permettait de développer sereinement une activité de maraîchage. Et pour financer le foncier, le couple a bénéficié d'un portage Safer, ce qui a limité son endettement lors du lancement du projet. La Safer achète les terres au vendeur puis les loue au bénéficiaire du portage ; le bail versé pendant toute la durée du portage est déduit ensuite du prix d'achat des terres. Les intérêts de l'emprunt contracté par la Safer sont pris en charge par les collectivités. De son côté, le cédant a conservé son habitation, située en bordure d'exploitation. Le fait de vivre encore à proximité lui a permis d'accompagner l'installation de Marie et Laurent, en apportant ses compétences sur les cultures en place.

Karen et Corentin

Osiériculteurs et vanniers à Barrie, pour eux aussi, le cédant a eu un rôle déterminant pour sécuriser leur installation. Ayant une forte volonté de transmettre, il s'est montré très actif pour rencontrer des repreneurs puis pour faciliter la reprise, par son accompagnement. Karen et Corentin l'ont d'ailleurs employé quelques années en tant que saisonnier pour cette étape de transmission : « ses suggestions nous ont été très précieuses ».

Au-delà des volontés individuelles, la plaine de Barrie semble constituer un territoire propice en termes de transmissibilité... les secrets de la réussite ? un foncier relativement accessible, de bonnes conditions pédoclimatiques et agronomiques, une dynamique paysanne encore bien vivante, qui se traduit par une ambiance plaisante et des réseaux d'entraide, de partage de matériel... La Cuma et le syndicat d'irrigation, dynamiques et adaptés aux besoins des paysans, sont des atouts de taille pour le territoire.

Michel

Ancien maraîcher, il a mené une réflexion sur la transmissibilité de sa ferme tout au long de son activité. Il a commencé par dissocier le capital foncier de l'outil de travail en créant une structure sociétaire. Ainsi Gines, qui a repris l'entreprise, a pu acquérir progressivement des parts de la société. Mais bien sûr, l'équilibre d'une entreprise agricole n'est jamais simple à trouver. Michel témoigne de la difficulté pour imaginer les « meilleures solutions » : simplifier la commercialisation, réfléchir à la question du temps de travail, faire évoluer l'équipe salariée... Aujourd'hui, ce qui lui paraît le plus important, c'est sans doute l'adaptabilité : ce qui semble judicieux à l'un ne correspondra pas forcément à un autre...

TRANSMISSIBILITÉ DE SA FERME, UNE QUESTION DE REcul ET D'OUVERTURE

Prendre le temps de la rencontre et de l'interconnaissance, imaginer des formes de transmission qui replacent l'humain au cœur du projet, imaginer aussi de nouvelles formes de reprises, par exemple à plusieurs, pour retrouver des ateliers « à taille humaine » et

diversifier les productions sur une même ferme, pour permettre aux associés de s'entraider, se relayer et ainsi dégager du temps libre... Autant de pistes à explorer en partant d'un principe : « il n'y a pas de ferme intransmissible » !

Portage du foncier par la Safer, choix d'acheter son outil de travail avec sa maison d'habitation ou au contraire, de séparer les deux, montages sociétaires... Autant de démarches qui cherchent la « meilleure solution », compromis à trouver entre cédants et repreneurs !



Pour **aller** plus *loin*...

→ Des films « La transmission en question » et un livret « Des idées pour transmettre » est à consulter / télécharger sur www.agriculturepaysanne.org/transmission

→ À lire : Terre Transmise, Olivier Aubrée, Ed. Rue de l'échiquier

L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysans, répartis sur tout le territoire, de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.



La nature est le principal capital des paysans : il est essentiel de travailler avec elle et non contre elle

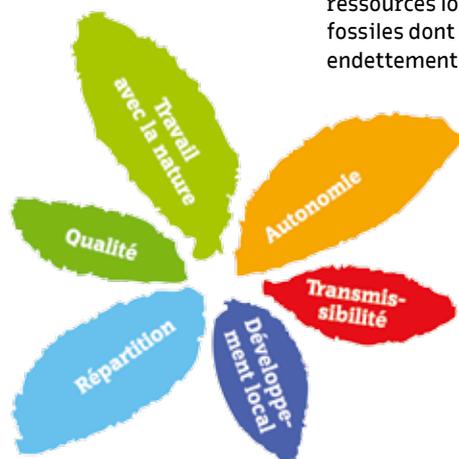
- Maintenir la fertilité des sols sur le long terme.
- Privilégier la biodiversité domestique et la mixité des productions.
- Préserver les ressources naturelles et les partager de manière équitable.

Développer l'autonomie des fermes

- Rester maître des décisions à prendre sur sa ferme.
- Limiter les achats en semences et en aliments pour animaux, préférer les produire soi-même et valoriser les ressources locales.
- Limiter sa dépendance aux énergies fossiles dont les prix ne font que monter.
- Maîtriser son endettement et sa dépendance aux aides.

Développer la qualité et le goût des productions agricoles

- Produire de façon transparente pour le consommateur.
- Respecter les cycles naturels et le bien-être animal.
- Apprécier sa propre production pour mieux la vendre.
- Choisir un label qui nous correspond.



Permettre aux paysans de transmettre leurs fermes aux nouvelles générations

- Limiter les agrandissements et les investissements qui seraient trop lourds pour que la ferme soit reprise.
- Sécuriser son foncier.
- Intégrer son temps de travail dans le calcul de son coût de production pour assurer la viabilité de la ferme et ne pas décourager des volontés d'installation.
- Rendre la ferme agréable à vivre et s'inscrire dans un réseau de solidarités.

Répartir équitablement les volumes de production

- Dégager un revenu suffisant sur une surface et des tailles d'ateliers raisonnables pour permettre à d'autres paysans de travailler.
- Mieux valoriser ses produits.
- Améliorer sa marge nette par unité produite en limitant la capitalisation, en réduisant les intrants, etc.

Le paysan est un acteur local dynamique

- Entrer dans un réseau local de partage agricole.
- Ouvrir sa ferme régulièrement au public.
- S'investir dans la vie citoyenne.



Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne :

8 rue de la Course 33 000 Bordeaux - Tél. : 05 56 52 26 79 - Email : agap33@orange.fr - www.agap33.org



Vous souhaitez soutenir l'Agriculture Paysanne, accompagner ou partager votre expérience avec un réseau de paysans et candidats à l'installation ?

Bulletin d'adhésion à l'AGAP

Nom : Prénom :

Production / Projet :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone : Email :

Montant de l'adhésion : 10 € Adhésion de soutien : montant libre (chèque à l'ordre de l'AGAP)